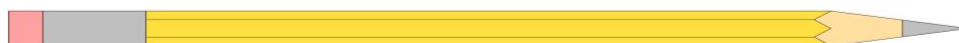




Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# Comité de parents

**PROCÈS-VERBAL**  
de la séance régulière  
tenue le **12 mars 2012** à 19 h 30  
au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac



## **PRÉSENCES ET MOT DE BIENVENUE**

- Sont présents : Mesdames Agathe Drouin, Katy Grenier, Martine Lemay, Katy Lizotte, Ginette Michaud, Marie-Claude Saint-André, messieurs Pascal Beaulieu, Éric Chouinard, Rémi Gagnon et Yve Ouellet.
- Sont absents : Mesdames Isabelle Duchesne, Caroline Lacasse, Hélène Pelletier, Brigitte Saint-Pierre, messieurs Francis Beaulieu, Éric Blanchard, et Alain Théberge.
- Secrétaire : Madame Valérie Madgin.

La séance est ouverte à 19 h 30. Monsieur Yve Ouellet préside la réunion en l'absence de madame Hélène Pelletier. Il souhaite la bienvenue à tous les membres, souligne la présence de monsieur Guilmont Pelletier et procède à l'ouverture de la séance.

## **CONFÉRENCE DE MONSIEUR GUILMONT PELLETIER**

Monsieur Pelletier décrit l'origine des commissions scolaires, leur rôle et leur fonctionnement ainsi que le rôle et les responsabilités des commissaires. Voici un résumé de sa présentation.

Au Québec, l'origine des commissions scolaires avec des commissaires élus comme nous le connaissons aujourd'hui remonte à 1845.

Pour la communauté, elles offrent :

- les ressources humaines des écoles, des centres de formation et des centres administratifs;
- les ressources matérielles (écoles, centres de formation, installations sportives et culturelles).

Sous la gouverne des commissaires élus, les commissions scolaires offrent des services éducatifs qui répondent aux besoins de formation des jeunes, des adultes ainsi que des entreprises et des organismes de leur territoire.

Le conseil des commissaires est appuyé d'une structure administrative placée sous l'autorité de la directrice générale ou du directeur général.

La commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires composé de commissaires élus. La nôtre est composée de 17 quartiers, donc 17 commissaires élus.

À tous les 4 ans, les électrices et les électeurs sont appelés à élire le ou la commissaire de leur circonscription qui les représentera au conseil des commissaires. Avec ses collègues des autres circonscriptions et les parents élus par le comité de parents, cette personne a pour mandat de s'assurer que les services que rend la commission scolaire répondent efficacement aux besoins de la population.

Dès leur première réunion après les élections, les membres du conseil des commissaires procèdent à l'élection de la présidente ou du président du conseil des commissaires pour un mandat de 4 ans. En plus de présider les assemblées, la présidente ou le président est le porte-parole officiel de la commission scolaire.

La Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil des commissaires institue un comité exécutif composé de 5 à 7 commissaires ayant le droit de vote et des 2 commissaires représentant le comité de parents. Ceux-ci n'ont pas le droit de vote au conseil. Le comité exécutif exerce les fonctions et les pouvoirs que lui délègue, par règlement, le conseil des commissaires.

Pour assurer la qualité de la formation offerte à la population et l'administration efficace des ressources financières, humaines et matérielles investies dans l'éducation au Québec, le commissaire remplit 2 mandats très précis :

- la représentation de la population qui l'a élu;
- la gouvernance politique de la commission scolaire au sein du conseil des commissaires.

Le commissaire a un rôle politique puisqu'il est élu par les citoyens-nes d'une circonscription. Le commissaire doit aussi rencontrer des gens de son milieu et les écouter afin de percevoir leurs valeurs, leurs aspirations et leurs besoins. Il est également à l'affût de leurs attentes et s'assure de faire connaître leurs préoccupations à la commission scolaire.

Généralement, le conseil des commissaires siège au moins une fois par mois.

À titre d'exemple, le commissaire est appelé à adopter, en plus des politiques éducatives et administratives de la commission scolaire :

- le Plan stratégique;
- le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
- la répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières entre les écoles et les centres de formation;
- le calendrier scolaire;
- la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école;
- la Politique de transport scolaire.

Enfin, les commissaires doivent administrer efficacement les ressources qui leur sont confiées, les répartir équitablement entre les écoles et les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et évaluer les résultats des activités de leur commission scolaire afin de s'assurer que les services offerts répondent bien aux besoins de la population.

En tant qu'élus scolaires, les commissaires doivent donc rendre compte de toutes les activités de leur commission scolaire à leurs électrices et électeurs.

Monsieur Pelletier ajoute aussi la précision suivante : "Un commissaire peut être présent lors d'une rencontre d'un conseil d'établissement mais ne peut y exercer un droit de vote."

#### Procédure de remplacement d'un-e commissaire en cas de décès

Des élections auraient dû avoir lieu en novembre 2011 mais, à cause du Projet de loi 86, celles-ci furent reportées à une date ultérieure afin qu'elles aient lieu en même temps que les élections municipales.

Lorsqu'il y a décès d'un commissaire durant son mandat, il est remplacé de façon intérimaire. Selon les critères de sélection établis par le conseil des commissaires, le comité de parents doit recommander ou suggérer un candidat pour compléter le mandat du défunt.

Monsieur Pelletier nous précise qu'il a eu erreur lors de la consultation au sujet de la nomination de madame Sirois. Nous aurions dû recevoir une fiche de présentation de tous les postulants à ce poste. Monsieur Pelletier confirme que c'est un des rôles du comité d'être bel et bien d'être consulté.

#### Autres questions

Monsieur Yve Ouellet questionne monsieur Pelletier au sujet des problèmes reliés à la présence de pédiculose dans les écoles.

Monsieur Pelletier fera ses validations et appellera monsieur Ouellet afin de bien répondre à nos questionnements à ce sujet.

Au nom de tous les parents, monsieur Ouellet tient à remercier monsieur Pelletier pour ses informations. Cette présentation a permis une meilleure compréhension du rôle d'un commissaire dans notre communauté.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Agathe Drouin et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-2012-38)

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2012**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Agathe Drouin et résolu :

**QUE** le procès-verbal soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-2012-39)

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Agathe Drouin et résolu :

**QUE** le procès-verbal soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-2012-40)

### **Suivi au procès-verbal**

Madame Agathe Drouin aborde le point concernant le quorum. Elle se questionne concernant le nombre exact de personne pour atteindre ce quorum.

Selon elle, un tiers des membres plus une personne doit être présent. Après vérification de madame Martine Lemay dans la régie interne, elle confirme les dires de madame Drouin.

### **CORRESPONDANCE**

La Fédération nous invite à une formation qui aura lieu à Rimouski en mars 2012 concernant l'égalité des hommes et des femmes.

Les directeurs d'école, les enseignants et les membres des conseils d'établissement et du comité de parents sont invités à cette formation. Pour ceux qui sont intéressés, vous vous adressez au secrétariat de l'école.

### **CONSULTATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

#### **Calendriers scolaires 2012-2013**

Une présentation du calendrier 2012-2013 est faite et des explications sont données aux membres qui étaient absents lors de la dernière rencontre.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pascal Beaulieu et résolu :

**QUE** le calendrier scolaire 2012-2013 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-2012-41)

### **RAPPORTS**

#### **Représentante au conseil des commissaires**

Madame Martine Lemay était présente à la séance du comité exécutif du 6 mars dernier. Elle mentionne qu'à chaque séance, le comité accueille un représentant d'une école différente. Cette personne y présente sa convention de gestion et de réussite éducative. Lors de la séance du 6 mars, la présentation était faite par l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles.

Il fut également question du projet de loi 56 (Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.)

## **TRÉSORERIE**

Madame Martine Lemay présente l'état des comptes au 12 mars 2012 :

Formations	7990 \$
Opérations régulières	11 365 \$

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **Présence des membres aux réunions**

Un rappel est fait aux membres du comité afin de souligner l'importance, en cas d'absence, d'aviser la présidente du comité de parents, madame Hélène Pelletier.

Si possible, le faire à l'avance et de préférence, se faire remplacer par son substitut. Ceci permettrait d'avoir le quorum en tout temps pour tenir la réunion et pour prendre les décisions nécessaires.

Également, cela éviterait de faire déplacer les gens inutilement et, par le fait même, de s'épargner des frais de déplacement superflus.

### **Pédiculose**

Monsieur Ouellet nous soumet son questionnement par rapport à la gestion du problème de pédiculose dans nos écoles dont une est présentement aux prises avec ce parasite indésirable.

Cette problématique semble difficile à gérer, d'autant plus que c'est un problème qui se présente année après année.

Il ne semble pas y avoir de politique ni de procédure permettant aux directions d'écoles de dicter une façon de faire qui serait la même pour tous les établissements. Suite aux renseignements que nous donnera monsieur Guilmont Pelletier, ce point sera à discuter lors de la prochaine rencontre.

### **Formation du 3 mai 2012**

Monsieur Ouellet rappelle qu'une formation aura lieu le 3 mai prochain sur : «Comment intéresser les parents à assister aux assemblées annuelles d'un conseil d'établissement». Il nous invite à convier les membres de nos conseils d'établissement et tous autres parents.

Si c'est possible, il serait important d'aviser madame Hélène Pelletier du nombre de personnes qui vous accompagneront.

## **PROCHAINE SÉANCE**

Le 9 avril 2012 au lieu habituel des rencontres.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 45, **IL EST PROPOSÉ** par madame Agathe Drouin et résolu :

**QUE** la séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-2012-42)

---

Valérie Madgin, secrétaire

VM/YO/dr

---

Yve Ouellet, vice-président

30 mars 2012